



MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

AGENCE ROUTIERE

**PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU
SECTEUR ROUTIER A MADAGASCAR
(PDDR)**

Crédit IDA N° 6952-MG - P176811



SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERETS
AMI N°004/2023/AR/PDDR
Recrutement d'un(e) Ingénieur routier - Chargé de Projet

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a reçu un financement de 300 millions USD auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) afin de couvrir le coût du Projet de développement durable du secteur routier à Madagascar (PDDR) et un financement de 400 millions USD auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) afin de couvrir le coût du Projet Connecter Madagascar pour une Croissance Inclusive (PCMCI) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ces prêts pour financer le contrat de services d'un Consultant Individuel au poste d'Ingénieur routier - Chargé de Projet.

L'objectif du Projet est d'améliorer la longévité, la sécurité et la résilience climatique de certaines routes principales revêtues à Madagascar.

Le projet inclut une composante Contingent Emergency Response Component (CERC) pouvant être activée suivant les besoins du Gouvernement. La composante CERC du projet PDDR a ainsi été activée en juin 2022 pour réparer certains dégâts causés par les cyclones ayant frappé Madagascar début 2022.

Le projet est actuellement mis en œuvre par l'Agence Routière (AR) via une Unité de Coordination de Projet unique.

2. L'Ingénieur routier - Chargé de Projet interviendra sur tous les travaux d'infrastructures, notamment les infrastructures routières et équipements connexes au sein du Projet et assurera le suivi de l'exécution technique de ces travaux ainsi que leur réalisation dans le cadre du programme d'exécution agréé.
3. Le mandat fera l'objet d'un contrat de trente-six (36) mois, assorti d'une tranche ferme de douze (12) mois et de deux tranches conditionnelles de douze (12) mois chacune dont la condition d'affermissement sera l'évaluation positive de la performance du Consultant.

Une période d'essai de six (06) mois est prévue dans la tranche ferme.

4. L'Agence Routière invite les Consultants Individuels qualifiés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.
5. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) » quatrième édition novembre 2020, relatives aux règles de la Banque Mondiale en matière de Conflits d'intérêts sont applicables.
6. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode Sélection de Consultant Individuel telle que décrite dans le Règlement.

7. Les critères de sélection du Consultant individuel sont les suivants :
- Titulaire d'un diplôme d'ingénieur en BTP ou en Génie Civil ;
 - Quinze (15) ans d'expériences générales dans les travaux routiers (construction, réhabilitation, entretien)
 - Cinq (5) années d'expériences professionnelles dans la conduite, le suivi et l'exécution des travaux routiers,
 - Aptitude à effectuer des fréquents déplacements sur terrain ;
 - Aptitude à travailler en équipe et ayant une bonne capacité de synthèse et d'analyse ;
 - Aptitude à identifier les problèmes et à les résoudre rapidement et de façon pragmatique et technique ;
 - Aptitude à communiquer de façon claire et concise tant oralement que par écrit, en malgache et en français, et une bonne compréhension de l'anglais serait un atout ;
 - Maîtrise des logiciels techniques courants utilisés dans l'élaboration des études routières ;
 - Maîtrise des outils informatiques de base ;
8. Les Consultants Individuels intéressés sont invités à demander par courriel la version électronique des termes de références de la mission à l'adresse ci-dessous. Le nom, le contact ainsi que l'adresse physique et électronique du Consultant Individuel devront être spécifiés dans la demande.
9. Les manifestations d'intérêts doivent être déposées et/ou envoyées par courriel, au plus tard le **28 juin 2023 à 15 heures** à l'adresse ci-dessous, en mentionnant la référence :

SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERETS
AMI N°004/2023/AR/PDDR
Recrutement d'un(e) Ingénieur routier - Chargé de Projet

10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Monsieur le Directeur Général de l'Agence Routière
Bâtiment principal de l'Agence Routière,
Rue RANAIVO Paul, près Stade Municipal d'Alarobia Antananarivo 101
MADAGASCAR
E-mail: offres.pddr@gmail.com;
Copie à : rpm.pddr2@gmail.com; apm.pddr@gmail.com

Antananarivo, le 14 juin 2023

Le Coordonnateur de projet



RASOARIMALALANARIVO Sylviane